



L'État actionnaire

Pensez à effectuer l'analyse préalable du sujet que nous vous proposons sur le site, c'est avec cet entraînement que vous acquérez les principales techniques de la problématisation en Analyse Economique et Histoire des Sociétés Contemporaines. Cet entraînement est indispensable pour obtenir une bonne note aux concours.

Sommaire (Cliquez sur le titre pour accéder au paragraphe)

- I. L'État industriel 1
- II. Les contradictions de l'État patron 1
- III. La remise en cause du contrôle étatique sur les entreprises 2

Les pays européens se sont engagés après la Seconde Guerre mondiale dans des programmes de nationalisation de grande ampleur tout en restant dans le cadre de l'économie de marché. Aujourd'hui ce sont les privatisations qui sont à l'ordre du jour. Les responsabilités de l'État actionnaire ont été soulignées au travers de plusieurs affaires où des entreprises publiques se sont retrouvées au bord du dépôt de bilan : Deutsche Telecom en Allemagne ou France Telecom en France.

I. L'État industriel

I.1. Les nationalisations

En France, l'État est devenu actionnaire unique ou majoritaire en 1945 puis en 1982 (une participation minoritaire n'a guère de sens car elle ne permet pas de peser sur les choix stratégiques).

I.2. Justifications

Les nationalisations s'expliquent par la volonté de défendre le service public, de combattre les effets pervers des monopoles naturels, de donner à l'État des leviers de commande permettant de guider ou d'encadrer l'activité économique.

II. Les contradictions de l'État patron

II.1. Quel contrôle ?



L'État a-t-il les moyens de contrôler le management de l'entreprise ? Tous les choix d'investissement de France Telecom ont été avalisés par l'État qui a entériné une politique d'acquisition agressive qui a conduit à une des plus grosses catastrophes industrielles ! Les dirigeants d'entreprises publiques comme le Crédit Lyonnais ou France Telecom ont commis des excès parce que leur argent n'était pas en jeu.

II.2. Quelle stratégie ?

Les stratégies menées par l'État-proprétaire peuvent être incohérentes. Pour l'UMTS, l'État n'a pas su résister à l'appétit du ministère des Finances fasciné par les milliards à gagner grâce aux licences. Mais en tant qu'actionnaire de France Telecom, il s'est tiré une balle dans le pied.

III. La remise en cause du contrôle étatique sur les entreprises

III.1. Privatisations

Les privatisations ont commencé en France à partir de 1986 avec la vente de la firme Saint Gobain. Elles se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui.

III.2. Déréglementation

La déréglementation a été une politique voulue par l'Europe avec comme but la création d'un marché unique des services. Cette volonté a créé une pression poussant les gouvernements à privatiser les opérateurs publics qui étaient présents sur ces marchés (transport aérien, télécommunications..).

Des affaires comme celle de France Telecom traduisent la faillite de l'État actionnaire. L'actionnariat public se réduit-il à une garantie pour éviter la faillite ? Le système d'économie mixte à la française a vécu. La capacité de l'État à diriger des entreprises publiques confrontées à la concurrence est remise en question.